



PRÉFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE



Commission Agro-Ecologie de Bretagne

Compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2016

**DRAAF/Service Régional de l'Alimentation
15 avenue de Cucillé
35047 RENNES Cedex 9
tél : 02 99 28 21 33 – fax : 02 99 28 20 25
Mél : sral.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr**

Participaient à la réunion :

Virginie ALAVOINE, Karine PROUX, Florence FERNANDEZ, Agnès GAMON (DRAAF), Amélie DESCHAMPS, Pascale FERRY (DREAL), Thierry PANAGET (ARS), François BOUTIN (DIRECCTE), Vincent HARDY et Pascal RENAULT (Conseil régional), , Yvan HURVOIS (Agence de l'Eau Loire Bretagne), Jean GADBY (Entrepreneurs des Territoires), , Julien SERANDOUR (CERAFEL), Jean-François APPRIOU et Yoann MERY (Coop de France Ouest), Jérôme MARTIN (DDTM35), Philippe GARDE (UIPP), Yannick LE BARS, Emmanuelle BOSCHER et Emilie LABUSSIÈRE (Chambre régionale d'Agriculture), Jean-François TREGUER et Gérard ANGOUJARD (FREDON Bretagne), Gilles HUET et Dominique LE GOUX et Jean-Baptiste CACCIA (Eau et Rivières de Bretagne), Hervé GUILLOTTEL (MSA des Portes de Bretagne), Michel MOQUET (ARVALIS - Institut du végétal), Jean-François DELEUME (FNE/Bretagne Vivante), Richard GUILLOUET (CRODIP), Bernard ROLLAND (INRA), Yves CHANDERIS et Sébastien NEVEU (Négoce Ouest), Hervé GILLET (UFC Que Choisir), , Charlotte Le GUENIC et Isabelle IMBERT-CADIOU (ATVBV), Thierry COUET (FRSEA), Philippe DESNOS (FRGEDA), Didier ROULLEAUX (Civam Adage), Pascal AUBREE (FRCIVAM).

Etaient excusés :

Bruno LIMINIER (Conseil Général 35), Olivier ALLAIN, Jean-Marie JACQ et Catherine YERLES (Conseil régional), Jean-René MENIER (CRODIP), Vincent FALOYA (INRA IGEPP), Guénaelle NOIZET et Julien CHAPELAIN (MCE), Marie RANNOU (MSA d'Armorique), Rémy PADET et Christian TIGREAT (GIE élevage), Nina RABOURDIN (TerresInnovia), Mathilde LEFEVRE (Adage35 et IT Bretagne Normandie), David BOUILLE (CRAB), Victor KIEFFER (délégué Régional JA).

Objet de la réunion

Validation de la feuille de route Ecophyto2 en Bretagne.

cf diaporama

1. Présentation du Plan Ecophyto National

Virginie Alavoine et Karine Proux présentent le cadre national organisé autour de 6 axes et les nouvelles actions, dont les CEPP. Ce nouveau plan conserve les actions structurantes du premier plan : DEPHY fermes et EXPE et SBT.

2. Organisation de la gouvernance régionale

La nouvelle organisation de la gouvernance du plan Ecophyto en région est précisée par la note de cadrage de juillet 2016. Il est prévu de proposer un copilotage Etat-Région et une organisation plus intégratrice autour d'une Commission Agro-Ecologie.

Le schéma proposé repose sur la transformation de la CRAEC et du CROS en une CAE, en tant que formation restreinte et de la COREAMR. Un comité des financeurs commun examinera les budgets Ecophyto, MAEC etc...

Points soulevés par les participants :

- Nécessité de relier les travaux et décisions pris dans le cadre du PCAEA (modernisation des exploitations), avec les travaux et orientations retenues par la nouvelle CAE, dans un objectif de cohérence des politiques publiques. [La DRAAF propose d'assurer cette cohérence via un comité des financeurs commun.](#)
- Demande de la CRAB de participer à la totalité des décisions du comité des financeurs, et non pas uniquement pour celles qui portent sur Ecophyto. Cette demande n'est pas arbitrée à ce stade ; Elle sera soumise aux membres du comité des financeurs, lors de la réunion prévue au 1^{er} trimestre 2017

3. Feuille de route régionale

3-1 Généralités

Il est rappelé les orientations et cadrages demandés par le MAAF pour la déclinaison de la feuille de route nationale en région. Entre autres points importants : l'entreprise agricole doit être la principale bénéficiaire des financements.

Points soulevés par les participants :

* Les données sur les quantités de substances actives vendues en Bretagne soulèvent plusieurs remarques : sur les quantités de SA classées CMR et sur la prise en compte de importations directes (commerce parallèle), sur le glyphosate et l'AMPA etc... Ces sujets seront repris dans les travaux des prochains comités indicateurs.

* La prise en considération de la santé des utilisateurs, et des consommateurs : ces points sont abordés via les actions présentées en zones agricole et non agricole. Une articulation avec le PRSE3 et les autres plans est également indispensable.

3-2 Actions dans le domaine agricole (présentées par la CRAB)

Cf Diaporama et projet de feuille de route.

Points soulevés par les participants :

Sur les réseaux DEPHY et 30 000 :

Les objectifs affichés : A ce stade, il n'est pas défini d'objectif quantifié de la baisse des IFT, toutefois une ambition de poursuite de la réduction dans les fermes DEPHY est affichée. **Pour les 30 000** : seul le nombre objectif de réseaux attendu par an est fléché, **le cahier des charges reste à élaborer**. Le Conseil Régional rappelle que d'ores et déjà 2400 fermes sont engagées en MAEC, avec obligation de réduction des IFT.

Modalités de diffusion et transversalité : Un travail avec les prescripteurs semble essentiel pour une large diffusion et appropriation des résultats.

Impacts sur la santé de l'utilisateur et le milieu : une interrogation est soulevée sur la nécessité pour ces groupes de disposer de diagnostics de site d'exploitation et de risque parcellaire.

L'AELB propose de conditionner les aides à la modernisation à la réalisation de ces diagnostics en amont des captages prioritaires.

Sur le déploiement de nouveaux outils : la mise en cohérence des orientations retenues dans le cadre du PCAEA et des propositions présentées interroge: **une modalité spécifique d'appel à projet Ecophyto est à l'étude pour le 2^{ème} AAP 2017**. Pour l'AELB, l'enveloppe ecophyto est une opportunité d'introduire les aménagements de sites phytosanitaires lors de travaux sur les bâtiments d'élevage. Il est souligné que les aides accordées pour faciliter l'accès au matériel le seront notamment pour le déploiement des actions standardisées CEPP.

Sur la mise en œuvre du certiphyto : l'information sur les maladies professionnelles doit être abordée et la MSA signale qu'elle a choisi de former tous les centres habilités pour les formations certiphyto à cette problématique. Il reste à vérifier l'utilisation qui en est faite. Ce point sera abordé lors d'une rencontre avec les centres de formation.

Sur la sécurisation des utilisateurs : la MSA rappelle l'absolue nécessité d'aborder ce sujet par les 3 étapes de la prévention et ne pas réduire la protection de la santé aux seuls EPI.

3-3 Actions dans le domaine non agricole des Jardins Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI) (présentées par la DREAL)

Cf Diaporama et projet de feuille de route.

Les propositions sont le fruit d'un travail collégial, copiloté par la DREAL et le CRB, avec la participation de l'ensemble des membres de la commission ZNA, dont les animateurs des bassins versants et de la FREDON .

Il s'agit d'accompagner les mutations introduites par la loi Labbé et de poursuivre les actions transversales d'entretien au naturel.

Points soulevés par les participants :

* avec l'évolution « charte des jardineries » vers une démarche plus globale, l'accompagnement des vendeurs va s'alléger, il est pourtant souligné l'importance de la formation de ces prescripteurs et de leur capacité à promouvoir le matériel de diagnostic (loupes, ...).

* il ne faudra pas oublier d'intégrer les lycées agricoles spécialisés en horticulture et en TCV et les formations certiphyto pour les acteurs des JEVI.

* l'importance de mettre en place une action spécifique pour le métier de paysagiste est pointé compte-tenu de la difficulté d'informer ce secteur professionnel y compris pour les démarches d'agrément.

3-4 les indicateurs du plan

Cf Diaporama et projet de feuille de route.

Points soulevés par les participants :

*le suivi des CEPP fait débat : ce point est reporté à un ordre du jour d'un comité indicateurs.

*Un indicateur de suivi de la qualité des récoltes est proposé (détection de Datura, taux d'ergot, de mycotoxines, etc..). Le comité indicateur étudiera les possibilités de mise en oeuvre concrètes.

*L'intérêt de conserver le réseau CORPEP est souligné, et en lien avec la contamination des sols (cf détection du lindane).

4. Financements

Cf Diaporama et projet de feuille de route.

Les grandes masses financières hors Ecophyto participant à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires sont présentées.

Les montants des crédits ecophyto nationaux et régionaux sont fournis avec des propositions pour les actions considérées comme prioritaires.

Points soulevés par les participants :

* il y a lieu d'ajouter 40 M€ pour le programme Bœizh bocage.

* l'AELB précise que les 2 premières priorités affichées pourraient ne pas consommer toute l'enveloppe de 2017, étant donné que les crédits actuellement affectés sur la mesure 411-a ne sont pas complètement consommés.

* l'opportunité de **concentrer les financements sur le développement d'un réseau de type RTK** est débattue : la Bretagne est déjà bien couverte. Il faudrait dresser un état des lieux pour connaître les zones blanches sur lesquelles un appui au développement des systèmes de précision serait nécessaire. Néanmoins, il est précisé que ce type de matériel est onéreux et génère un surcoût.

* La consommation de l'enveloppe Ecophyto vient s'adosser à des dispositifs existants : pour l'agro-équipement : la mesure 411-a du PDRB, dont les orientations sont fixées par la commission compétitivité des exploitations agricole. Pour une nécessaire cohérence entre orientations et choix validés par la CAE et leur mise en œuvre concrète, il faudra s'assurer d'une bonne articulation entre les 2 dispositifs via le comité des financeurs.

4. Conclusion et suites à donner

Sur demande de Virginie Alavoine, la feuille de route proposée est validée par les membres de la commission agro écologie.

Néanmoins, afin de tenir compte des débats et échanges lors de cette CAE, des modifications éventuelles de la feuille de route restent envisageables. Aussi, un délai supplémentaire (15 janvier 2017) est proposé pour déposer des suggestions de modifications, pour un envoi au Ministère de l'Agriculture fin janvier au plus tard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h40.

La directrice régional adjointe
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Virginie Alavoine